

1^{er} octobre 2010



> service de presse

tél. : 01 53 85 66 45

web : www.iledefrance.fr

La Région renforce sa politique Energie

Si 2009 a été l'année des « climato-sceptiques » de son côté la Région n'a aucun doute sur la réalité des changements climatiques. Aussi, face aux manquements de l'Etat et à un Grenelle de l'environnement qui s'essouffle, la Région Ile-de-France lance la concertation pour son Plan Climat et pérennise son aide à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables.

Jean-Paul Huchon et **Hélène Gassin**, Vice-présidente chargée de l'environnement et de l'énergie, ont fait voter ce jour des mesures nouvelles pour **renforcer la lutte contre le réchauffement climatique et la précarité énergétique** :

- **Le Plan climat** : à compter du 6 octobre, la Région soumet à concertation son Livre Blanc, prémisses du Plan Climat qui sera définitivement adopté au printemps prochain.

La Région a inscrit dans le SDRIF un objectif de réduction de 75% avant 2030, ce qui est plus ambitieux que le plan gouvernemental qui atteindrait ce pourcentage à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, la Région prévoit un renforcement de ses mesures, celles-ci devant être également plus efficaces. Les principales propositions qui seront mises au débat sont :

- Création d'un **opérateur public** pour intervenir sur le marché de l'énergie (production d'énergie renouvelable et efficacité énergétique) ;
- Création d'un mécanisme de prise en charge des travaux d'efficacité énergétique par cet opérateur public, qui se rémunérera sur les économies réalisées ;
- **Développement des énergies renouvelables**, en particulier pour les filières moins rentables aujourd'hui comme, le bois-énergie, la production de **biogaz**... ;
- **Bonification de l'éco-prêt logement social pour ramener le taux de 1,9 à 0%** ;
- **Formation des professionnels** des bâtiments, en particulier les PME / TPE.

Tous les secteurs seront concernés : les transports, la construction des lycées, la formation, les éco-activités etc, en lien avec la Stratégie régionale de Développement Economique et d'Innovation (SRDEI) et les Etats généraux de la conversion écologique et sociale.

- **Une politique énergétique plus juste et plus efficace**

Avant une refonte totale de sa politique énergie / climat au printemps (actée dans le Plan climat), la Région souhaite d'ores et déjà améliorer l'efficacité écologique et sociale de son action. Ainsi, les critères d'attribution d'aides en faveur des collectivités et des particuliers changent : il s'agit d'être plus performant dans la diminution des gaz à effet de serre et plus juste socialement.

Ce qui change pour les collectivités

Dorénavant, l'attribution des aides de la Région tiendra compte de la **rentabilité économique** des projets et de leur **caractère innovant**.

Quelques exemples :

- *Subventions aux études « énergie territoire » (études relatives au potentiel d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable) – montant maximum de 200 000€ par projet ;*
- *Aides aux installations de toiture végétalisée : maximum de 20€/m² plafonnées à 100 000€*
- *Subventions aux études de faisabilité d'installation de production d'énergie biomasse, solaire ou géothermique plafonnées à 200 000€ et aux investissements pour les installations de production thermique (chaudière, pompe à chaleur, etc.) plafonnés à 1 M€ par projet.*

Ce qui change pour les particuliers

La précarité énergétique concernerait environ **330 000 ménages franciliens**. Il s'agit des ménages qui dépensent au moins 10% de leurs revenus pour leur facture énergétique (domicile).

La Région propose donc **une répartition plus juste** des aides en privilégiant dorénavant les ménages modestes et à revenus moyens (critère de ressources indexé sur le revenu du ménage). Elle sera également plus **exigeante** sur la qualité des matériels utilisés

La Région, dont l'objectif de mandature est de **rénover 200 000 logements**, s'engage ainsi dans une **action préventive**, en donnant aux familles modestes et aux ménages aux revenus moyens les moyens de mieux maîtriser la charge énergétique de leur logement et d'éviter ainsi leur possible basculement dans la précarité énergétique.

L'attribution des aides régionales sur la main d'œuvre se basera sur des montants plafonnés et tiendra compte de :

- la performance avérée du matériel éligible
- la qualification avérée des entreprises de travaux engagées
- la performance énergétique des logements pour les ménages au dessus du plafond de ressources mais engagés dans un projet performant.

Quelques exemples d'aides :

- *Chauffe-eau solaire individuel : 800 €*
- *Système Solaire Combiné (chauffage + eau chaude) : 1 300 €*
- *Capteurs solaires photovoltaïques : 750 €*
- *Pompe à chaleur géothermale : 1 300 €*
- *Toiture végétalisée : 45€/m² de végétation*

La Région prévoit également **d'accompagner les entreprises** (en particulier TPE et PME) **pour la formation** des employés aux métiers verts, d'autant que les réglementations, les normes, varient rapidement.

- **Développer la prévention, le soutien et l'information pour lutter contre la précarité énergétique et les inégalités territoriales**

La Région souhaite soutenir les collectivités et les associations qui travaillent à l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique pour que les aides aujourd'hui affectées au paiement des factures soient progressivement réorientées vers la prévention. La lutte contre la précarité énergétique sera au cœur de la concertation sur le plan climat

- Enfin, pour permettre une meilleure gouvernance régionale de l'ensemble des politiques de lutte contre la précarité énergétique, la Région Ile-de-France adhérera à **l'Agence Parisienne du Climat en tant que membre fondateur et continuera de soutenir les agences locales et espaces info-énergie.**

Pour mémoire :

Le 17 mai 2006, la Région Ile-de-France vote son plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire et adopte son dispositif d'aide à destination des propriétaires particuliers pour les installations productrices d'énergies renouvelables.

Au total, entre 2006 et 2010, ce sont plus de 65 millions d'€ d'aides qui ont été attribuées aux particuliers et aux collectivités pour soutenir le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique.